

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 juin 2013

CP 13/06-41

L'an deux mille treize, le 24 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quèreilhac.

**CONTRACTUALISATION N° 3
ENTRE LA COMMUNE DE PUYCORNET
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Monsieur le Maire de PUYCORNET sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **292 162,85 € HT** et composé des opérations suivantes : réfection du plafond de l'église Saint Romain (14 355,84 €), construction d'un bâtiment à usage associatif (129 651,76 €), aménagement des abords de la mairie et création d'un arboretum (9 696,97 €), divers travaux sur l'atelier communal de Rouzet (71 912,44 €), remise en état de l'ancienne gare de l'Isle (13 953,16 €), remise en état de l'ancienne gare de Rouzet (15 241,14 €) et réfection du mur du cimetière de Gibiniargues (37 351,54 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de PUYCORNET, une subvention globale de **68 591 €**, se répartissant comme suit :

– réfection du plafond de l'église Saint Romain.....	3 445 €
– construction d'un bâtiment à usage associatif.....	31 116 €
– aménagement des abords de la mairie et création d'un arboretum.....	2 327 €
– divers travaux sur l'atelier communal de Rouzet.....	17 258 €
– remise en état de l'ancienne gare de l'Isle.....	3 348 €
– remise en état de l'ancienne gare de Rouzet.....	3 657 €
– réfection du mur du cimetière de Gibiniargues.....	7 440 €
	68 591 €

Le taux moyen de subvention s'élève à **23,48 %**.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 3 à conclure avec la commune de Puycornet pour la réalisation d'un programme estimé à 292 162,85 € HT ;
- Accorde à la commune de Puycornet une subvention globalisée de 68 591€ payable en trois annuités (la première de 22 863 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 22 864 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 22 864 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour les travaux présentés en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les articles suivants :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 à 18	204 142	74	68 591 €
TOTAL			68 591 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE**Modalités de calcul de la subvention contractualisée :**

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>GROSSES REPRATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 – Réfection du plafond de l'église Saint Romain BCTR/ACO00834	14 355,00 €	24%	3 445 €
2 – Travaux de gros oeuvre à l'atelier communal de Rouzet Tranche 1 BCTR/ACO00835	15 500,00 €	24%	3 720 €
3 – Travaux de gros oeuvre à l'atelier communal de Rouzet Tranche 2 BCTR/ACO00836	15 500,00 €	24%	3 720 €
4 – Rénovation de la couverture et zinguerie de l'atelier communal de Rouzet Tranche 1 BCTR/ACO00837	15 500,00 €	24%	3 720 €
5 – Rénovation de la couverture et zinguerie de l'atelier communal de Rouzet Tranche 2 BCTR/ACO00838	15 500,00 €	24%	3 720 €
6 – Réfection des façades de l'atelier communal de Rouzet BCTR/ACO00839	9 912,00 €	24%	2 378 €
7 – Remise en état de l'ancienne gare de l'Isle (patrimoine communal) BCTR/ACO00840	13 953,00 €	24%	3 348 €
8 – Remise en état de l'ancienne gare de Rouzet (patrimoine communal) BCTR/ACO00841	15 241,00 €	24%	3 657 €
9 – Réfection du mur du cimetière de Gibiniargues Tranche 1 BCTR/ACO00842	15 500,00 €	24%	3 720 €
10 - Réfection du mur du cimetière de Gibiniargues Tranche 2 BCTR/ACO00843	15 500,00 €	24%	3 720 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u>			
11 – Création de la salle associative n°1 dans le bâtiment communal Tranche 1 SUMR/ACO00844	19 000,00 €	24%	4 560 €
12 – Création de la salle associative n°1 dans le bâtiment communal Tranche 2 SUMR/ACO00845	19 000,00 €	24%	4 560 €
13 – Création de la salle associative n°2 dans le bâtiment communal Tranche 1 SUMR/ACO00846	19 000,00 €	24%	4 560 €
14 – Création de la salle associative n°2 dans le bâtiment communal Tranche 2 SUMR/ACO00847	19 000,00 €	24%	4 560 €
15 – Création de locaux de rangements dans le bâtiment communal à vocation associative Tranche 1 SUMR/ACO00848	19 000,00 €	24%	4 560 €
16 – Création de locaux de rangements dans le bâtiment communal à vocation associative Tranche 2 SUMR/ACO00849	19 000,00 €	24%	4 560 €
<u>URBANISME ET CADRE DE VIE</u>			
17 – Aménagement des abords du bâtiment communal à vocation associative VIAM/ACO00850	15 651,00 €	24%	3 756 €
18 – Aménagement des abords de la mairie et création d'un arboretum VIAM/ACO00851	9 696,00 €	24%	2 327 €
SUBVENTION GLOBALISEE			68 591 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	292 162,85 €
Dépense subventionnable H.T.	285 808,00 €
Subvention globalisée	68 591,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	23,48%

Le Président,